

## **Motion 2862**

### **pour un tarif « heures creuses » adapté aux ménages genevois**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'augmentation annoncée de 22% du prix de l'électricité par les SIG le 31.08.22 ;
- l'inflation généralisée qui touche tous les ménages genevois ;
- la diminution de leur pouvoir d'achat ;
- l'excellente santé financière des SIG et la qualité de leur gestion ;
- le constat que les heures creuses du prix de l'électricité des SIG ne comprennent pas la tranche de 17h00 à 22h00 le samedi et le dimanche ;
- que ces tranches horaires permettent les réunions familiales ou sociales, la préparation des repas ou les tâches ménagères (lessive, vaisselle, etc.),

invite le Conseil d'Etat

- à demander aux SIG de fixer les heures creuses en fin de semaine du vendredi soir 22h00 au lundi matin 07h00 pour l'ensemble des ménages genevois ;
- à demander aux SIG de fixer les heures creuses du lundi au jeudi de 22h00 à 07h00 pour l'ensemble des ménages genevois.